

Des associations portent plainte contre Bassil et d'autres personnalités pour incitation aux dissensions sectaires

Plusieurs associations libanaises ont porté plainte hier contre le chef du Courant patriotique libre et ministre des Affaires étrangères, Gebran Bassil, ainsi que d'autres personnalités, pour incitation aux dissensions sectaires. Parmi les sept organisations plaignantes, figure le centre de documentation et de recherche UMAM, fondé par le chercheur et activiste Lokman Slim et son épouse, la réalisatrice Monika Borgmann.

Ces ONG ont ainsi porté plainte devant le parquet général de la Cour de cassation contre Gebran Bassil, le député et membre du CPL Ziad Assouad, le président de la municipalité de Hadeth Georges Aoun, l'activiste politique et membre du CPL Naji Hayek, l'ancien député et ancien ministre Élie Marouni (Kataëb), l'activiste politique Rachid Joumblatt ainsi que le chanteur Ali Barakat.

Les plaignants accusent ces personnes de « susciter des dissensions sectaires et civiles » et rappellent que cela est un crime en vertu de l'article 317 du code pénal libanais. L'article en question dispose que « tout acte, écrit ou discours qui a pour but ou qui débouche sur des dissensions confessionnelles ou raciales

ou des incitations au conflit entre les communautés et les différentes composantes de la nation, est punissable d'un à trois ans d'emprisonnement et d'une amende de 100 000 à 800 000 livres libanaises (...) ».

Dans leur plainte de vingt-trois pages, les organisations citent un tweet de M. Bassil écrit récemment. « La libanité est supérieure à toute autre appartenance, elle est génétique. Il s'agit de la seule explication à nos ressemblances et nos particularités, notre résilience et notre flexibilité, de notre capacité à nous mêler entre nous, tout en refusant tout réfugié et tout déplacé », écrivait Gebran Bassil le 7 juin.

« Sorties violentes sur les réseaux sociaux »

Des accusations d'incitation aux dissensions sectaires avaient également été portées contre M. Bassil dans le cadre des affrontements de Qabr Chmoun. Le 30 juin, des affrontements armés avaient éclaté à Qabr Chmoun (caza de Aley) entre des partisans des rivaux druzes Walid Joumblatt et Talal Arslane, alors que Gebran Bassil effectuait une tournée partisane dans la région ce jour-là. Ces affrontements ont fait deux

morts et provoqué une crise politique qui a paralysé le gouvernement pendant quarante jours, avant qu'une réconciliation interdruze ne soit scellée sous les auspices du chef de l'État, Michel Aoun, du chef du gouvernement, Saad Hariri, et du président du Parlement, Nabih Berry. Walid Joumblatt ainsi que ses alliés avaient alors accusé Gebran Bassil de tenir un discours sectaire et d'inciter à la dissension entre chrétiens et druzes. Quant au député Ziad Assouad, il est coutumier des joutes verbales violentes contre ses adversaires politiques. Il avait ainsi apporté son soutien au président de la municipalité de Hadeth qui prône l'application d'une loi qui interdit la vente ou la location de biens immobiliers à des non-chrétiens dans sa localité.

En ce qui concerne l'activiste aouniste Naji Hayek, celui-ci est également coutumier des sorties violentes sur les réseaux sociaux. Les plaignants pointent du doigt un tweet de M. Hayek dans lequel il évoque, en des termes insultants, la mort de Libanais durant la guerre civile, notamment lors des combats de Souk el-Gharb (caza de Aley) en 1989. Naji Hayek avait également fait parler de lui récemment

en menaçant publiquement sur les réseaux sociaux le groupe de rock libanais Mashrou' Leila, dont le concert a finalement été annulé à Jbeil dans le cadre du Festival de Byblos. Des accusations d'atteinte à la religion (non reconnues par la justice) avaient été portées contre le groupe.

Les plaignants rappellent par ailleurs que le député Élie Marouni avait appelé à soutenir la vente des biens chrétiens à des chrétiens, en citant un tweet de l'ancien député qui date du 9 janvier 2017. Ils soulignent ensuite que l'activiste Rachid Joumblatt avait pour sa part incité au meurtre du président de la République, Michel Aoun, ainsi que de M. Bassil, dans un message sur les réseaux sociaux en date du 20 juillet 2018.

Enfin, les organisations rappellent que Ali Barakat, proche du Hezbollah, avait appelé à rebaptiser la mosquée Mohammad el-Amine, édifiée à l'initiative de l'ancien Premier ministre Rafic Hariri, en mosquée Moustapha Badreddine, l'accusé principal dans l'assassinat de Rafic Hariri, tué dans un attentat à la bombe le 14 février 2005, alors que des membres du Hezbollah sont accusés de ce meurtre par le Tribunal spécial pour le Liban.